



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 10 juillet 2025

Responsable de service :
Sylvie Brecl

DÉLIBÉRATION N° 01

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jonathan COULANDREAU donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Estelle QUÉRÉ, donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
M. Camille LAGRANGE donne procuration à M. Pierre CUCHET
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. le Maire
M. Olivier CALIX donne procuration à Mme Hélène RATA
M. Arnaud LATREUILLE donne procuration à M. Jacques GAREL

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	03/07/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

1. Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la Décision	Objet de la décision
29_2025	Demande subvention : installation d'un réseau de vidéoprotection
34_2025	Acceptation de don de trois bancs par la commune
35_2025	Rétrocession concession funéraire madame Estival

36_2025	Indemnisation de Mme Eloïse CLAUDE
37_2025	Indemnisation de M. Guillaume JULIEN
38_2025	Décision d'attribution des lots 7 et 8 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
39_2025	Décision d'attribution lot 6 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
40_2025	Décision d'attribution lot 5 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
41_2025	Décision d'attribution lot 4 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif du gardien
42_2025	Décision d'attribution lot 3 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
43_2025	Décision d'attribution lot 1 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
44_2025	Décision d'attribution lot 1A marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
45_2025	Décision d'attribution lot 2 marché travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif
47_2025	Sélection de l'avocat conseil pour la mise à disposition d'un terrain communal auprès d'un opérateur privé
48_2025	Demande de révision annuelle des prix contrat 2024_03 – Gestion d'accès des bâtiments communaux de la ville d'Aytré – VAMA DOCKS
49_2025	Assurance des œuvres de l'artiste Gaston BALANDE
50_2025	Demande de révision annuelle des prix du contrat 2023/42 - Restauration assistance technique à l'achat de denrées alimentaires 2024/2026
51_2025	Attribution lot 4 pour le marché de travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / complexe sportif (rectification du prix)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

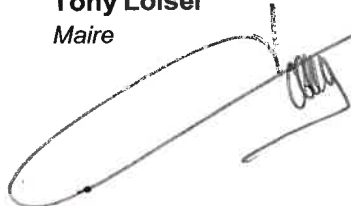
- L'unanimité des membres présents et représentés

Prendre acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe 01 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire




Pierre Cuchet
Secrétaire de séance



Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.